

LES 5 MEILLEURES RAISONS D'OFFRIR

# l'Assurance-vie permanente Sun Life

## 1 La garantie facultative **Remboursement des primes au décès garanti** est unique dans l'industrie.

- Elle est offerte aux Clients de 50 ans ou moins avec les contrats dont les primes sont payables pendant 15 ans ou 20 ans.
- Toutes les primes payées pour le contrat (y compris celles payées pour les garanties facultatives) sont incluses dans le capital-décès versé au bénéficiaire.
- Une fois les primes payées, le montant additionnel de capital-décès est acquis et garanti.

## 2 L'Assurance-vie permanente Sun Life offre des **taux concurrentiels dans des marchés clés**.

De plus, elle propose quatre options de paiement garanties, soit trois options de paiement sur une période limitée (10 ans, 15 ans et 20 ans) et une option de paiement à vie. Vous pouvez ainsi offrir à vos Clients la solution qui répond le mieux à leurs besoins.

## 3 Dans un monde en pleine évolution, il est rassurant pour les Clients de savoir que l'Assurance-vie permanente Sun Life offre des **garanties**.

- Les contrats Assurance-vie permanente Sun Life comportent tous une **valeur de rachat garantie** dès la troisième année du contrat.
- Le **capital-décès garanti** donne aux Clients la tranquillité d'esprit. L'assurance est facile à comprendre et procure une protection à vie.
- Les **options de paiement garanties** permettent aux Clients de choisir la période de paiement des primes qui correspond le mieux à leurs besoins.
- La garantie unique **Remboursement des primes au décès garanti** donne aux Clients la possibilité d'augmenter le capital-décès de leur contrat.

## 4 L'Assurance-vie permanente Sun Life permet aux Clients d'avoir accès à une **solution d'assurance-vie permanente simple et facile à comprendre** qui procure une protection à vie.

## 5 Les Clients peuvent adapter le contrat à leurs besoins en choisissant les options qui leur conviennent dans la gamme complète de **garanties facultatives**.

# Assurance-vie permanente Sun Life

## Sommaire des garanties facultatives

Vous pouvez adapter l'Assurance-vie permanente Sun Life aux besoins uniques d'un Client. Voici certaines des garanties facultatives que les Clients peuvent choisir pour leur contrat.

### ASSURANCE TEMPORAIRE D'ENFANT

- Assurance temporaire pour les enfants de la personne assurée par le contrat de base. Elle couvre les enfants et futurs enfants au titre du contrat d'assurance-vie. Les enfants sont couverts jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Montant d'assurance : de 10 000 \$ à 30 000 \$.

### DÉCÈS ACCIDENTEL

- Âge à l'établissement : de 0 à 65 ans.
- Prévoit le versement d'un capital-décès supplémentaire au bénéficiaire si la personne assurée décède des suites d'un accident.
- Le montant offert pour les adultes est le moindre des montants suivants : 2 fois le capital nominal du contrat ou 1 000 000 \$.

### EXONÉRATION EN CAS DE DÉCÈS DU PROPRIÉTAIRE

- Âge à l'établissement : de 18 à 60 ans.
- Maintient l'assurance en vigueur si le propriétaire du contrat décède entre l'anniversaire du contrat le plus proche de son 18<sup>e</sup> anniversaire de naissance et celui qui est le plus proche de son 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance.
- Si le propriétaire couvert par cette garantie décède, les primes pour l'assurance de base et les garanties facultatives ainsi que les frais de contrat seront exonérés.

### EXONÉRATION EN CAS D'INVALIDITÉ

- Âge à l'établissement : de 0 à 55 ans.
- Maintient l'assurance si la personne assurée devient totalement invalide et incapable de toucher un revenu.
- Si la personne assurée couverte par cette garantie devient invalide, les primes pour l'assurance de base et les garanties facultatives ainsi que les frais de contrat seront exonérés.

### EXONÉRATION EN CAS D'INVALIDITÉ DU PROPRIÉTAIRE

- Âge à l'établissement : de 18 à 55 ans.
- Maintient la couverture d'assurance-vie en vigueur si le propriétaire du contrat devient invalide et incapable de toucher un revenu.
- Nous paierons les primes de l'Assurance-vie permanente Sun Life et des garanties facultatives jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des contrats auprès de la Sun Life.

- Nous continuerons d'exonérer les primes tant que le propriétaire du contrat est invalide.

### EXONÉRATION PROTÉGÉANT LE PROPRIÉTAIRE – DÉCÈS ET INVALIDITÉ

- Âge à l'établissement : de 18 à 55 ans.
- Combine les couvertures au titre des garanties Exonération en cas de décès du propriétaire et Exonération en cas d'invalidité du propriétaire.
- Lorsque les deux couvertures sont souscrites, un rabais s'applique à la prime.

### GARANTIE D'ASSURABILITÉ

- Âge à l'établissement : de 0 à 45 ans.
- Permet aux Clients de souscrire une assurance supplémentaire, sans avoir à fournir de preuves médicales d'assurabilité.
- Montant d'assurance : de 20 000 \$ au moindre des montants suivants : le montant d'assurance (y compris le montant de la garantie Assurance temporaire et celui du Complément vie) et 300 000 \$ pour l'ensemble des contrats auprès de la Sun Life.

### PROTECTION DE L'ENTREPRISE

- Âge à l'établissement : de 18 à 65 ans.
- Conçue pour les propriétaires d'entreprise. Elle leur permet de souscrire une assurance supplémentaire pour la personne assurée, à son âge atteint, sans avoir à fournir de preuves médicales d'assurabilité.
- Montant d'assurance : de 250 000 \$ à 2 500 000 \$ pour l'ensemble des contrats auprès de la Sun Life. Le maximum cumulatif est le moindre des deux montants suivants : 10 000 000 \$ ou 4 fois le montant d'assurance de l'option.

### REMBOURSEMENT DES PRIMES AU DÉCÈS GARANTI

- Âge à l'établissement : de 0 à 50 ans.
- Cette garantie permet d'augmenter le capital-décès. Toutes les primes payées pour le contrat sont ajoutées au montant du capital-décès, puis le tout est versé libre d'impôt au bénéficiaire au décès de la personne assurée.
- Offerte si les primes sont payables pendant 15 ans ou 20 ans.

**Vous voulez en savoir plus sur les caractéristiques et les garanties de l'Assurance-vie permanente Sun Life?** Communiquez avec le bureau d'aide aux ventes au **1 800 800 4786** ou écrivez à **ventes@sunlife.com**.



La vie est plus radieuse sous le soleil